**Monsieur le Président du conseil départemental de** …

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs jours, nous sommes alertés par des salariés du secteur du maintien et de l'aide à domicile sur l'absence de matériel et de protection leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions de sécurité tant pour elles que pour les personnes dont elles s’occupent.

Nous avons interpelé l’ARS sans qu’aucune suite ne nous soit donnée, nous continuons à recevoir des appels de représentants de personnels ou de salariés, inquiets, à juste titre, compte la teneur des annonces du président de la république lundi soir.

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui nécessite une prise en compte à la hauteur et malgré cela, nous ne pouvons que déplorer l’insuffisance des moyens et des mesures prises pour assurer la santé et la sécurité tant des salariés que des personnes :

Si certaines tâches non indispensables comme parfois le ménage ont pu être supprimées, il n’en reste néanmoins que dans bien de situations, les salariés doivent se rendre au domicile de personnes pour assurer l’accompagnement dans les gestes de la vie quotidiennes imposant une proximité avec ces personnes. Elles n’ont trop souvent ni blouse, ni gants, ni gel, ni masques. Le matériel à leur disposition étant en effet insuffisant, temporaire ou parfois inexistant.

Là où les salariés sont organisés, les représentants du personnel ont pu interpeller leur direction mais aucune réponse n’est apportée les quelques dispositions prises restent suffisantes et aléatoires.

Le secteur le plus fragile restant le secteur lucratif et le plus critique, celui du particulier employeur.

Les obligations de l’employeur devant assurer la santé et la sécurité des salariés n’est pas respectée, ils renvoient en permanence au manque de moyens qui leur sont alloués.

Les directions qui ont pourtant des obligations à l'égards de leurs salariés vont même jusqu'à les menacer l de licenciement en cas d’utilisation du droit de retrait car le sentiment d’abandon, l’inquiétude grandissante, sans réponse ni des employeurs ni des pouvoirs publics conduit bien des salariés à rechercher des solutions individuelles qui ont leur légitimité.

Pour la CGT, la continuité du service auprès des personnes doit être assuré tout en garantissant aux salariés leur droit à se protéger

Nous déplorons que ce secteur pourtant plébiscité par les pouvoirs publics et qui tend à se développer se trouve totalement abandonné alors que les salariés sont en permanence au contact de publics extrêmement fragiles et vont et viennent à leur domicile.

Des dispositions immédiates doivent être prises : Des mesures de prévention pour freiner la propagation de ce virus, mais aussi des dispositions pour assurer l’information des salariés.

Dans cette période de confinement, les salariés du domicile sont parfois les seuls à être en contact direct avec les personnes âgées coupées de leur famille, qui ont besoin d’être rassuré, cela passe par un accompagnement et un soutien pour toutes celles et ceux qui exercent ces missions hautement délicates dans la période.

En espérant des réponses et une prise en compte de cette alerte, ceci une question prioritaire de santé publique.